



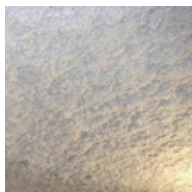
PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

Menuisier

Opérations préalables aux interventions ponctuelles

- › En intervention sur site d'une entreprise utilisatrice, établir conjointement avec cette entreprise le plan de prévention ;
- › En opération sous coordination SPS, établir le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ;
- › Connaître la composition des revêtements (présence de fibres amiantées) :
 - › par recherche auprès des donneurs d'ordres ;
 - › par analyses : faire prélever et analyser des échantillons par laboratoire accrédité ;
- › Établir les modalités d'accès au site pour les intervenants, les stockages provisoires (matériel...), les installations d'hygiène nécessaires, les plages horaires de travail, la notice de poste...
- › Mettre en place la signalisation concernant les travaux (informations, interdictions...) ;
- › Prendre connaissance de la nature et des emplacements des réseaux électriques (lieu d'intervention et à proximité), les repérer si nécessaire, consigner et isoler en conséquence ;
- › Déterminer les zones de stockage provisoire des éléments amiantés à évacuer.

Intervention dans un local floqué à l'amiante sans détérioration conséquente du flochage



- › Baliser la zone de travail, interdire l'accès (rubalise + panneaux de signalisation) ;
- › Quel que soit l'état du flochage, porter un masque à ventilation assistée TM3P ;
- › Ne pas heurter les parties floquées avec le matériel ;
- › Suite à un éventuel endommagement du flochage :
 - › humidifier les parties endommagées à l'aide d'un imprégnant (eau additivée de tensio-actifs) ;
 - › pulvériser du surfactant sur les parties du matériau amianté blessé et sur les déchets, afin de fixer les fibres d'amiante ; emballer hermétiquement les déchets ;
 - › évacuer les déchets d'amiante ;
 - › aspirer au plus près avec un aspirateur à très haute efficacité (THE) le sol et les ouvrages contigus.

Dépose ponctuelle, révision, entretien :



- de menuiseries extérieures et intérieures, avec matériaux contenant de l'amiante (parements en amiante-ciment, bourrelets, joints, bourre et matelas coupe-feu, coffres de volets roulants, stores en tissu non-feu...)
- de cloisons de distribution ou de doublage, avec matériaux contenant de l'amiante (parements en amiante-ciment, bourrelets, joints entre cloisons préfabriquées, bourre et matelas coupe-feu, vitrage avec mastic coupe-feu...)
- de joints de dilatation amiantés (couvre-joints et joints)

- › Baliser la zone de travail, interdire l'accès (rubalise + panneaux de signalisation) ;
- › En extérieur, isoler le sol avec un polyane au droit de la zone d'intervention, et verticalement sur les parties adjacentes ;
- › En intérieur, isoler par film polyane le sol et les parois verticales du local, y compris les ouvertures.

Dépotes :

- › Procéder à la dépose des éléments fixes (quincaillerie, parclofes, vitrages...), sans endommager les éléments amiantés contigus ;
- › Procéder à la dépose des éléments fixes amiantés, sans les casser ;
- › Si la dépose n'est pas possible, utiliser de préférence des outils manuels (marteau et burin...) pour casser ;



PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

Menuisier



- › En cas de casse des éléments amiantés, humidifier les parties brisées à l'aide d'un imprégnant (eau additivée de tensio-actifs) ;
- › Utiliser des outils manuels en travaillant à l'humide (dépose des joints amiantés, des parements amiantés...) ou des outils électroportatifs à vitesse lente reliés à un aspirateur THE.
- › Aspirer chaque élément intègre à évacuer à l'aide d'un aspirateur THE ;
- › Disposer dans une enveloppe étanche les éléments intègres de grandes dimensions à évacuer comme déchets ;
- › Aspirer avec un aspirateur THE les éléments restant en place et les essuyer avec des lingettes ;
- › Aspirer le sol en fin d'intervention avec un aspirateur THE.

Si dépose ponctuelle* de calorifuge, de flocage, d'isolant amianté fibreux :

- › Réaliser une zone d'accès et de décontamination ;
- › Porter un masque à ventilation assistée TM3P ;
- › Humidifier les parties à déposer à l'aide d'un imprégnant (eau additivée de tensio-actifs) ;
- › Pulvériser du surfactant sur les parties du matériau amianté blessé et sur les déchets, pour fixer les fibres d'amiante ;
- › Évacuer les déchets d'amiante.

** selon la complexité de l'opération et son étendue, on pourra faire appel à une entreprise spécialisée en désamiantage et titulaire d'un certificat de qualification retrait/confinement d'amiante friable.*

Percements et saignées dans matériau contenant de l'amiante (enduit plâtre, plaques, appuis, seuils, dalles, chapes...)



- › Baliser la zone de travail, interdire l'accès (rubalise + panneaux de signalisation) ;
- › Porter un masque à ventilation assistée TM3P ;
- › Isoler le sol avec un polyane au droit de la zone d'intervention ;
- › Protéger les équipements contigus à l'aide d'un film polyane ;
- › Humidifier la zone de travail par pulvérisation d'imprégnant (eau additivée de tensio-actifs).

Percements :

- › Utiliser des outils de perçage manuels en travaillant à l'humide ou des outils électroportatifs à vitesse lente reliés à un aspirateur THE ;
- › En cas de découpe ponctuelle de flocage avant percement, utiliser des outils manuels, pulvériser du surfactant sur les parties du matériau blessé et sur les déchets afin de fixer les fibres d'amiante ;
- › Aspirer au plus près avec un aspirateur

Saignées :

- › Utiliser des outils manuels (marteau et burin plat) en travaillant à l'humide, ou des outils électroportatifs (rainureuse, scie de sol...) à vitesse lente reliés à un aspirateur THE.



PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

Menuisier

Habillages ponctuels de matériaux contenant de l'amiante (canalisations, gaines...)



- › Baliser la zone de travail, interdire l'accès (rubalise + panneaux de signalisation) ;
- › Ne pas heurter les matériaux contenant de l'amiante avec le matériel ;
- › Isoler le sol avec un polyane au droit de la zone d'intervention ;
- › Pour une intervention ponctuelle au droit d'une canalisation calorifugée avec calorifuge amianté en mauvais état, porter un masque à ventilation assistée TM3P ;
- › En cas de percements dans des matériaux amiantés afin de fixer ossatures et rails, procéder selon le mode opératoire «Percements», après avoir humidifié la zone de travail par pulvérisation d'imprégnant (eau additivée de tensio-actifs).

Travaux préparatoires de traitement et finition, sur menuiseries extérieures et intérieures composées de matériaux contenant de l'amiante ou peintes avec de la peinture amiantée



- › Baliser la zone de travail, interdire l'accès (rubalise + panneaux de signalisation) ;
- › Enlever les éléments mobiliers, protéger par un film polyane les équipements qui ne peuvent pas être démontés ;
- › Isoler le sol par film polyane ;
- › Selon les travaux* et l'analyse des risques :
 - › isoler par film polyane les parois verticales du local, y compris les ouvertures,
 - › assainir l'air du local à l'aide d'un extracteur à très haute efficacité (THE) ou d'un épurateur THE,
 - › réaliser une zone d'accès et de décontamination ;
- › Protéger les équipements contigus (en murs et cloisons, plafonds et faux-plafonds) ;
- › Porter un masque à ventilation assistée TM3P pour tout travail préparatoire susceptible d'émettre des poussières amiantées.

Sur subjectiles amiante-ciment, ou peints avec de la peinture amiantée :

- › Ponceage manuel : aspirer au plus près avec un aspirateur THE ; en cas d'utilisation de ponceuse électrique, la relier à une aspiration THE
- › Enduit de lissage si nécessaire ;
- › Dépoussiérage à l'aide d'un aspirateur THE ;
- › Décapage des peintures : avec décapant biodégradable ;
- › Lessivage des peintures : avec produits biodégradables ;
- › Après décapage ou lessivage, rincer à l'eau à pression modérée ;
- › Recueillir les boues du décapage et du nettoyage et les évacuer comme déchets amiantés.

À la fin des travaux préparatoires sur matériaux amiantés :

- › Nettoyer les ouvrages contigus, les matériels, évacuer les déchets amiantés ;
- › Aspirer le sol à l'aide d'un aspirateur THE ;
- › Effectuer les travaux d'impression et de finition.



PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

Menuisier

** selon la complexité de l'opération et son étendue, on pourra faire appel à une entreprise spécialisée en désamiantage et titulaire d'un certificat de qualification retrait/confinement d'amiante friable ou non friable à risques particuliers.*

Nettoyage de menuiseries à revêtements amiantés (allèges, meneaux, trumeaux, impostes...)



- › Baliser la zone de travail, interdire l'accès (rubalise + panneaux de signalisation) ;
- › Si utilisation d'un échafaudage, utiliser un échafaudage avec bâchage complet
- › Ne pas heurter les revêtements et éléments amiantés (mise en place de l'échafaudage, matériel de nettoyage...) ;
- › Isoler par film polyane le sol, les planchers de l'échafaudage et les parois verticales contiguës à l'intervention ;
- › Déposer les éléments démontables, protéger par un film polyane les équipements qui ne peuvent pas être démontés ;
- › Lors du nettoyage :
 - › proscrire le nettoyeur eau haute pression ;
 - › proscrire le sablage haute pression ;
 - › nettoyer par hydro-gommage basse pression humide ;
 - › rincer par eau basse pression ;
- › Déposer et évacuer les protections (facade, équipements, ouvrages contigus...) ;
- › Rincer l'échafaudage, nettoyer le matériel et l'outillage avec des chiffons ou lingettes ;
- › Recueillir les boues du nettoyage et les évacuer comme déchets amiantés ;
- › Nettoyer, et aspirer le sol avec un aspirateur THE ;
- › Reposer les éléments démontés sans endommager les ouvrages amiantés contigus.



PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

Menuisier

Équipements de protection individuelle



Combinaison de TYPE 5

Gants caoutchouc



Masque à ventilation assistée TM3P, cagoule ou heaume à ventilation assistée TH3P ; ou masque isolant à adduction d'air, à pression positive, avec débit réglable à la demande pour les interventions sur matériaux émissifs tels que flocage ou calorifugeage.

La **durée de port** des EPI et les temps de pause sont fixés par l'employeur après avis du médecin du travail.

Lors d'une intervention **sans détérioration sur éléments avec amiante fortement lié**, une protection respiratoire de type P3 est admise.

Autres risques



Le risque amiante est le seul risque traité dans cette fiche. Ce type d'interventions expose cependant à d'autres risques très importants, notamment :

- les chutes de hauteur ;
- l'inhalation de poussières ;
- l'écrasement (chute de la charge lors de la manutention...) ;
- l'électrisation, l'électrocution (installations, outillage électroportatif...) ;
- le contact cutané et l'inhalation de produits chimiques (solvants, décapants...)

Ces risques doivent être évalués, au même titre que le risque amiante, pour chaque type d'intervention, et notifiés dans le document unique (DU) de l'entreprise.

Principaux matériaux contenant de l'amiante

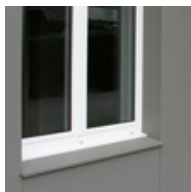
PLAQUES
AMIANTE-CIMENT



PLAQUES
AMIANTE-CIMENT



APPUI ET SEUILS
PRÉFABRIQUÉS



APPUI ET SEUILS
PRÉFABRIQUÉS



ENDUIT PLÂTRE
AMIANTE



ENDUIT PLÂTRE
AMIANTE





PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

Menuisier

MATELAS ET
BOURRE AMIANTÉS



CARTON AMIANTÉ



JOINTS AMIANTÉS



GAINES CARTON
AMIANTÉ



FLOCAGES



CALORIFUGEAGES



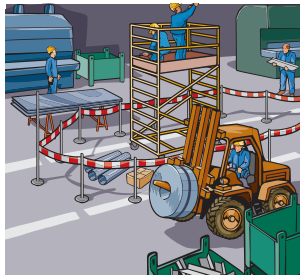
PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

lors de travaux d'entretien et de maintenance

Évaluation des risques

L'évaluation des risques, propre à chaque intervention, est réalisée à partir des résultats du repérage amiante exécuté avant les travaux. Les employeurs effectuent cette évaluation selon les **neuf principes généraux de prévention** (art. L.4121-2 du Code du travail) en tenant compte des recommandations particulières liées aux travaux de la sous-section 4.

Le rapport de repérage doit être transmis par le donneur d'ordres à l'entreprise intervenante.



1 Éviter les risques

- contournement des zones amiantées (par ex., passage de câbles à proximité d'un faux-plafond contenant de l'amiante) ;
- mode opératoire limitant la création et la dispersion des poussières ;
- choix des implantations et des cheminements limitant les interventions dans les zones amiantées ;
- dépose des équipements contenant de l'amiante (ex. : chaudière) sans démontage sur place.

2 Évaluer les risques qui ne peuvent être évités



3 Combattre les risques à la source

- intervention sans découpe et sans casse sur éléments contenant de l'amiante ;
- humidification et surfactage (eau + tensio-actifs) des zones de travail et des matériels lors des interventions ;
- utilisation d'outils à main (coupe-tube, burin et marteau, spatule...) en travaillant à l'humide (eau additivée de tensio-actifs) ;
- utilisation d'outils électroportatifs à vitesse lente, reliés à un aspirateur à filtre de très haute efficacité (THE) ;
- réutilisation de supports existants évitant les interventions destructives (percements) ;
- décapage ponctuel de supports amiantés par produits aqueux ou jet d'eau moyenne pression.

4 Adapter le travail à l'homme

5 Tenir compte de l'état d'évolution de la technique

6 Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas ou est moins dangereux

7 Planifier la prévention

PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

lors de travaux d'entretien et de maintenance



8 Prendre des mesures de protection collectives en leur donnant priorité sur les mesures de protection individuelle

- mise en place d'un balisage ;
- affichage des consignes et panneaux de signalisation ;
- confinement du local ou de la zone de travail selon la nature des interventions (travaux avec intervention sur flocage, par ex.), avec épuration de l'air (extracteur THE, épurateur THE) ;
- aménagement d'un accès unique à la zone de travail (sas à 3 compartiments, sas aménagé sur place...) avec procédure de décontamination.

9 Donner les instructions appropriées aux travailleurs

PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

lors de travaux d'entretien et de maintenance

Principales obligations réglementaires (code du travail)

- Mise en œuvre des principes généraux de prévention par l'employeur (art. L.4121-2).
- Mise en œuvre des principes généraux de prévention par les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les coordonnateurs SPS (L.4531-1).
- Mise à disposition de douches lors des travaux salissants, parmi lesquels ceux exposant à l'amiante (arrêté du 23 juillet 1947 modifié par l'arrêté du 30 juillet 1986).
- Travaux sur flocages et calorifugeages : interdits aux jeunes de moins de 18 ans (art. D.4153-28), aux salariés en CDD et aux salariés temporaires (art. D.4154-1).
- Information et formation de l'encadrement et des opérateurs sur le risque amiante (art. R.4412-98).
- Contrôle des niveaux d'empoussièrement « amiante » au poste de travail, dans des situations significatives d'exposition des salariés (art. R.4412-105 à R.4412-109).
- Fiche d'aptitude médicale établie par le médecin du travail (art. R.4412-44).
- Mode opératoire établi par l'employeur, décrivant les modalités d'intervention, les protections mises en œuvre... (art. R.4412-140).
- Notice destinée à informer le salarié avant intervention sur matériaux amiantés : méthodes, équipements de travail, EPI (art. R.4412-39 et R.4412-97) ; cette notice est transmise au médecin du travail pour avis.
- Fiche d'exposition établie par l'employeur, tenue à disposition du salarié et transmise au médecin du travail (art. R.4412-41, R.4412-42 et R.4412-110).
- Surveillance médicale renforcée mise en pratique par le médecin du travail (art. R.4412-138).
- Attestation d'exposition établie par l'employeur et le médecin du travail d'après les fiches d'exposition ; à remettre au salarié lorsqu'il quitte l'entreprise (art. R. 4412-58).



PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

lors de travaux d'entretien et de maintenance

Procédures communes

● Consignes



- › Prendre les mesures de prévention pour éviter les autres risques : chute de hauteur, électrisation ;
- › utiliser des outils électroportatifs à vitesse lente, reliés à l'aspirateur THE ;
- › ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ;
- › prendre une douche en fin de poste.

● Procédures d'habillage/décontamination/déshabillage



Habillage :

- › Mettre la combinaison, puis les gants ;
- › scotcher les poignets ;
- › positionner le masque ;
- › mettre la capuche au-dessus du masque.

Décontamination / déshabillage :

- › Aspirer la combinaison, la pulvériser de surfactant ;
- › ôter la capuche ;
- › nettoyer le masque toujours positionné sur le visage avec une lingette et/ou à l'aide d'une douchette,
- › ôter les gants et la combinaison en la « retroussant » ;
- › mettre le tout dans un sac à déchets ;
- › en dernier, poursuivre l'essuyage du masque avec une lingette ou un chiffon propre, puis enlever le masque.

● Zone d'accès et de décontamination adaptée à chaque métier

En fonction de l'évaluation des risques et de l'espace disponible, la zone de décontamination pourra être :

- › une unité mobile de décontamination à trois compartiments ;
- › une zone aménagée avec trois compartiments fabriqués sur place ;
- › une zone aménagée, avec SAS préfabriqué à trois compartiments ;
- › une zone aménagée in situ.



Par sas à trois compartiments :

- › un compartiment « zone propre », comprenant des armoires vestiaires pour vêtements propres ;
- › un compartiment « zone centrale », comprenant douchettes, lingettes, armoires et patères pour les équipements de protection respiratoire passés sous la douchette, linge et nécessaire de toilette (nettoyage du masque et retrait de celui-ci) ;
- › un compartiment « zone polluée », comprenant des conteneurs à déchets et un aspirateur THE pour la décontamination des vêtements de travail (aspiration et pulvérisation de surfactant, retrait de la capuche, des gants, des surbottes, de la combinaison) ;

PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE

lors de travaux d'entretien et de maintenance

● Nettoyage et évacuation des déchets amiantés

Nettoyage après intervention :

- procéder à un examen visuel afin de détecter et d'éliminer les déchets éventuels ; les humidifier, les collecter et les conditionner dans un double sac étiqueté « amiante » ;
- fixer les fibres résiduelles en pulvérisant un surfactant sur les protections en polyane avant évacuation ;
- enlever le polyane au sol en le roulant et l'évacuer dans le sac à déchets ;
- nettoyer l'outillage à l'aide de lingettes ou de chiffons humides à jeter dans le sac à déchets ;
- aspirer la zone susceptible d'avoir été polluée à l'aide de l'aspirateur THE et éventuellement compléter par un essuyage à l'aide de chiffons humides ;
- emballer l'aspirateur sauf si le sac est plein ; dans ce cas, appliquer la procédure d'enlèvement du sac.

Évacuation des déchets amiantés :

- regrouper et évacuer les déchets amiantés au fur et à mesure de l'avancée des travaux en les conditionnant en double sac étiqueté « amiante » ou sous film plastique pour les déchets de grandes dimensions ; fermer les sacs ou le film au moyen d'adhésifs ;
- conditionner dans un double sac étiqueté « amiante » les déchets d'amiante libre : équipements de protection individuelle (EPI) à usage unique souillés (filtres, combinaisons, gants), polyane, sacs à manches, chiffons, lingettes, débris... ;
- évacuer les déchets d'amiante libre vers une installation de stockage de classe 1 (déchets dangereux), une unité de vitrification, une déchetterie ou un centre de regroupement acceptant les déchets amiante en petites quantités ; établir un BSDA (bordereau de suivi de déchet amiante).
- les déchets d'amiante lié intègres (amiante ciment, dalles vinyle amiante...) seront éliminés vers des installations de stockage de classe 2 (déchets non dangereux) ou de classe 3 (déchets inertes) ; établir un BSDA (bordereau de suivi de déchet amiante).

